

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

FAO/EFC/39
6 Octobre 1951
Original: ANGLAIS.

RAPPORT
DE LA
COMMISSION EUROPEENNE DES FORETS ET PRODUITS FORESTIERS
QUATRIEME SESSION

du 1er au 6 Octobre 1951.

ROME

1) La Commission Européenne des Forêts et Produits Forestiers a tenu sa Quatrième Session à Rome, du 1er au 6 Octobre 1951.

Les représentants des 16 pays suivants ont pris part à la réunion: Allemagne Occidentale, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie et Yougoslavie. Y ont également participé des observateurs de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies, du Bureau International du Travail, de l'Organisation Européenne de Coopération Economique, de l'Union Internationale des Instituts de Recherches Forestières, et de la Commission Internationale du Peuplier. S'étaient excusés les pays suivants: Bulgarie, Egypte, Irak et Israël; et les Organisations suivantes: Banque Internationale, UNESCO et "Commonwealth Agricultural Bureaux"

M. Leloup, Directeur de la Division des Forêts, représentait le Directeur Général de la FAO. Une liste complète des participants fait l'objet de l'Annexe 1 du présent rapport.

2) Discours d'ouverture:

La Session fut ouverte par le Président, M. Owen J. Sangar, du Royaume-Uni.

M. Leloup a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du Directeur Général de la FAO, qui a assisté ultérieurement à une réunion au cours de la Session. M. Gunnar Myrdal, Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Europe, a insisté sur la coopération réalisée entre FAO et ECE à ce jour, et sur la nécessité de la renforcer dans l'avenir, particulièrement en ce qui concerne l'Etude sur les Tendances de la Production et de la Consommation du Bois.

3) Approbation de l'Ordre du Jour:

La Commission a adopté l'Ordre du Jour préparé par le Secrétariat, sous la réserve que l'article relatif à l'élection du Président et du Vice-Président soit renvoyé à la dernière séance plénière. Ceci conformément au vœu des délégués que le Président (M. O.J. Sangar, du Royaume-Uni) et le Vice-Président (M. E. Saari, de la Finlande) restent en fonction pour la durée de la Quatrième Session de la Commission.

4) Politique Forestière:

La Commission a examiné les rapports sur les politiques forestières nationales envoyés par les Gouvernements membres, conformément à une recommandation d'une Session précédente, et distribués comme une série sous le symbole "FAO/EFC/32". Au cours de la discussion de ces rapports, les délégués ont décidé à l'unanimité d'adresser une motion de sympathie à l'Autriche, la Suisse et aux pays voisins à l'occasion des pertes de vies humaines et des dommages aux biens et aux forêts qui ont résulté des chutes de neiges et des avalanches du dernier hiver.

On a reconnu que les rapports soumis permettaient une estimation beaucoup plus exacte de la situation forestière en Europe et dans le Proche-Orient qu'il n'avait été possible de l'obtenir auparavant. Il a été demandé aux Gouvernements membres de continuer à envoyer des rapports annuels, dans la forme adoptée à la Troisième Session, mais il a été souligné, comme il avait été alors recommandé, que les exposés devaient être limités aux corrections et aux modifications des rapports de 1951 et à toutes informations supplémentaires concernant une évolution ou des changements dans la politique forestière au cours de l'année examinée, et que les renseignements statistiques normalement fournis à la FAO et à l'ECE dans les questionnaires habituels, en soient exclus.

La principale question examinée fut la relation entre la coupe annuelle, la possibilité et l'accroissement. La question particulière qui doit retenir l'attention dans le Rapport 1952. sera donc les données de base liées à la politique forestière, et les Gouvernements membres sont priés de vouloir bien fournir en annexe au rapport, les réponses aux questions suivantes:

- a) Quelle est l'estimation la plus récente de l'accroissement annuel?
Examen critique de la valeur de cette estimation.
- b) (i) Existe-t-il un chiffre pour la possibilité nationale?
(ii) Ce chiffre s'applique-t-il à la fois aux forêts soumises au contrôle de l'Etat et aux autres sources de bois (forêts privées et arbres hors forêt)?
(Distinguer si possible entre la possibilité s'appliquant aux forêts soumises au contrôle de l'Etat et aux autres sources de bois. Si les chiffres fournis s'appliquent uniquement aux ressources contrôlées par l'Etat, prière de l'indiquer).
(iii) Quel est le chiffre actuel de la possibilité et à quelle période s'applique-t-il?
(iv) Détail des programmes d'exploitation annuels pour la période 1947/1951 et pour les années suivantes si des programmes d'exploitation ont été fixés;
(v) Par quels moyens est-on arrivé aux chiffres qui précèdent?
(vi) Quelle est la raison des différences entre ces chiffres et le chiffre de l'accroissement annuel?
(vii) Quelles sont les autorités chargées d'assurer l'application effective du programme d'exploitation annuel?
- c) Volume moyen des coupes annuelles pour la période 1947/1951.
Examen critique de la valeur du chiffre indiqué.-(Distinguer si possible entre les abattages concernant les forêts soumises au contrôle de l'Etat et les autres sources de bois.)
- d) Si le volume moyen des coupes annuelles est supérieur ou inférieur à celui de la possibilité, en indiquer les raisons.
- e) Les faits qui ressortent du paragraphe 4) ci-dessus sont-ils ou non considérés comme dangereux? Dans l'affirmative, quelles mesures sont prises pour remédier à cette situation?

Certains autres sujets nécessitant des enquêtes spéciales ont été suggérés dans un document préparé par le Secrétariat (document FAO/EFC/31). Il a paru, en effet, qu'il y avait un grand nombre de problèmes, y compris celui de la coopération entre les propriétaires de petites forêts (ainsi qu'il a été mentionné par le Délégué du Danemark), qui doivent faire l'objet d'une enquête spéciale par la Division Forêts de la FAO en 1952. Les activités de recherches, soit gouvernementales, soit privées, et leur financement, ont aussi été considérées comme étant de première importance, mais il fut décidé que l'examen de cette question ainsi que d'autres également soulevées, serait renvoyé, afin que les Gouvernements ne soient pas surchargés par la préparation des rapports. En ce qui concerne la recherche, la collaboration était possible avec l'Union Internationale des Instituts de Recherches Forestières, qui a déjà un vaste programme à l'étude.

M. Glesinger (Directeur-Adjoint, Division des Forêts, FAO), en se référant au document FAO/EPC/38, a décrit la situation actuelle de l'Etude sur les Tendances de la Production et de la Consommation du Bois qui a été entreprise en collaboration avec l'ECE. Il a indiqué que l'Etude était destinée à montrer les relations passées et actuelles entre la ressource et la demande, tout en fournissant des indications sur les tendances probables qui pourraient suffire à guider la Politique Forestière. Bien que l'Etude ne lui paraisse toutefois pas encore suffisamment avancée, il considère que les indications rassemblées à ce jour montrent que la demande aurait à l'avenir tendance à augmenter, particulièrement pour les bois de mine et les bois de pâte.

M. du Vignaux, Président du Comité Bois de la Commission Economique pour l'Europe, a insisté sur l'urgence de la préparation de politiques forestières à moyen et long termes, et pour l'achèvement de l'Etude, comme guide dans cette matière. Il a insisté sur le besoin d'une collaboration plus étroite entre l'ECE et la FAO à cet égard.

M. Myrdal (Secrétaire Exécutif ECE) a décrit les difficultés qui ont été rencontrées, mais a insisté pour que l'Etude soit poursuivie et achevée de toute urgence.

M. Leloup a approuvé cette position.

La résolution suivante a été adoptée:

La Commission considère que les renseignements qui doivent être fournis par l'Etude sur les Tendances de la Production et de la Consommation fourniront des éléments sérieux pour permettre d'orienter les politiques forestières et RECOMMANDE à la FAO de poursuivre cette étude avec la plus grande vigueur, et aux Gouvernements membres de faciliter la communication de toutes informations qui pourraient se révéler nécessaires pour donner à l'Etude la plus grande utilité.

Certaines recommandations, prises à la suite des résolutions ci-dessus, ont été traitées sous le paragraphe "Statistiques"; en ce qui concerne les autres aspects, il a été estimé que toute conclusion dégagée dès maintenant ne pouvait être que très provisoire et que l'Etude n'était donc pas encore suffisamment avancée pour fournir les bases de recommandations aux Gouvernements membres concernant leurs politiques forestières.

Il a été RECOMMANDE:

- a) que le Secrétariat, en consultation avec les Présidents de la Commission Européenne des Forêts et Produits Forestiers et du Comité du Bois de la Commission Economique pour l'Europe, décide du moment où l'Etude sur les Tendances de la Production et de la Consommation du Bois sera suffisamment avancée pour permettre d'en discuter avec profit les conclusions;
- b) que, quand ce stade sera atteint, le Directeur Général de la FAO soit prié d'organiser, en consultation avec le Secrétaire Exécutif de l'ECE et les Présidents de la Commission Européenne des Forêts et Produits Forestiers, et du Comité du Bois de la Commission Economique pour l'Europe
 - (i) un petit Groupe de travail mixte de la Commission Européenne des Forêts et Produits Forestiers et du Comité Bois de la Commission Economique pour l'Europe, en vue d'examiner les tendances mises à jour par l'Etude;
 - (ii) une réunion commune de la Commission Européenne des Forêts et Produits Forestiers et du Comité du Bois de l'ECE, en vue d'examiner les conséquences, pour les forestiers et les consommateurs de bois, des tendances qui se seront révélées et, si on l'estime nécessaire et justifié, de formuler des recommandations appropriées aux Gouvernements membres.

5) Certification et échange de graines.

La Commission a pris connaissance du document présenté par le Secrétariat sur la Certification et l'Echange de Graines (document FAO/EFC/28) et a examiné les suggestions qui y étaient contenues.

En ce qui concerne les renseignements rassemblés par le Secrétariat sur l'organisation de la Production, du Contrôle et de la Distribution des Graines dans les différents pays, la Commission a estimé utile que le Secrétariat continue à les rassembler, mais n'a pas jugé nécessaire pour le moment la publication d'une telle documentation.

En ce qui concerne les certificats de qualité et d'origine qui avaient déjà été approuvés lors de la dernière Session, certains pays ont cru devoir suggérer l'insertion de demandes de renseignements supplémentaires. La Commission a toutefois retenu qu'il s'agissait de se mettre d'accord sur un minimum de renseignements et que des informations supplémentaires sur les envois de graines pourraient être fournis en utilisant l'espace réservé à "Autres Observations" et à "Remarques", après entente entre les pays intéressés.

La Commission toutefois estime souhaitable que le Secrétariat établisse, en collaboration avec l'Union Internationale des Instituts de Recherches Forestières, la liste des Instituts qui sont responsables du contrôle dans les Etats membres.

La Commission a considéré que la Fiche d'expédition proposée par le Secrétariat et dont l'établissement avait été demandé par la Commission elle-même lors de sa dernière Session était utile, et l'a approuvée avec les amendements suivants: au recto, préciser qu'il s'agit du poids brut du colis et ajouter la mention: "Echantillon sans valeur commerciale".

6) Films Forestiers.

La Commission a pris connaissance du document FAO/EFC/33 où il a été indiqué les suites données aux recommandations faites par la Commission lors de sa dernière Session.

La Commission a RECOMMANDÉ:

- a) à la FAO de continuer l'enquête sur les nouveaux films forestiers qu'il était possible de se procurer;
- b) aux Gouvernements membres de faciliter la communication de tous renseignements utiles;
- c) au Secrétariat de prendre note des observations faites par les délégués en ce qui concerne les titres, les dates de production ainsi que la forme et les conditions dans lesquelles les films pouvaient être obtenus;
- d) au Directeur Général de la FAO, en raison de la grande importance des films pour des buts de propagande et d'éducation, de prendre en considération les demandes d'assistance pour la production de films forestiers documentaires dans le cadre du Programme élargi d'Assistance Technique, mais de demander que les films ainsi produits soient sous-titrés dans d'autres langues afin de leur donner la plus grande utilité possible.

7) Conservation des Sols et Correction des Torrents:

La Commission a pris connaissance du document FAO/EFC/26 préparé par le Secrétariat. Comme suite aux suggestions présentées dans ce document, elle RECOMMANDE:

- 1) que les Gouvernements Membres, en vue du rôle joué par le Forestier dans la Conservation des Sols, veillent à ce que des forestiers soient compris dans le Groupe de Travail Européen sur l'Utilisation et la Conservation du Sol et des Eaux;
 - 2) que le Directeur Général de la FAO prenne contact avec les Gouvernements intéressés pour qu'un Groupe de Travail sur la Correction des Torrents se réunisse en 1952, et que l'Ordre du Jour de cette Réunion comprenne aussi l'étude de la lutte contre les avalanches.
- 8) Centre de Documentation du Bois:

La Commission a pris connaissance du document FAO/EFC/27 préparé par le Secrétariat et a entendu un exposé de Mr. Leloup qui a rappelé, ainsi qu'il avait été précisé lors de l'adoption de l'Ordre du Jour, que cette question n'avait été soumise aux délégués qu'à titre d'information. Il s'agissait, en quelque sorte, d'un rapport sur la situation actuelle et aucune décision n'était à prendre.

Il a insisté sur l'importance de la Bibliothèque forestière FAO et d'une documentation convenable pour le Programme d'Assistance Technique.

La Commission a pris connaissance également du Rapport du Comité Mixte de Bibliographie FAO/UNION qui a été présenté par le Professeur Saari, Président de ce Comité. Dans son exposé, le Professeur Saari a insisté sur les significations à donner au mot "Documentation" et sur l'intérêt qu'il y avait à utiliser les Organismes déjà existants. Les difficultés décrites par le Professeur Saari et la nécessité d'une coopération des Organismes existants recevant une entière approbation de Mr. Leloup.

La Commission a entendu un exposé de Mr. Cameron, Chef, Programme élargi d'Assistance Technique, Division des Forêts, qui a indiqué que la Commission avait un double intérêt dans ce domaine puisqu'elle représentait des pays qui, non seulement recevaient l'Assistance Technique, mais aussi fournissaient de nombreux experts pour le Programme d'Assistance Technique. Sur la proposition du Délégué de l'Autriche, la Commission décida d'attirer l'attention du Directeur Général sur la grande importance qu'elle attachait à une documentation technique adéquate qui était absolument indispensable pour que les experts d'Assistance Technique puissent travailler efficacement. Elle a estimé que la documentation, y compris l'organisation d'un Service de référence technique établi au siège de la FAO, en coopération avec les Centres forestiers existants, devait constituer une partie intégrante des activités d'Assistance Technique.

La Commission a aussi insisté sur le fait que l'un des aspects les plus importants de l'Assistance Technique était l'établissement, dans le pays demandeur, de conditions qui puissent rendre possible la réalisation des recommandations des experts de la FAO. Pour ceci, il était nécessaire de mettre une documentation de base à la disposition des autorités nationales. La Commission a estimé que ceci pourrait être réalisé en mettant à la disposition du pays, après avoir pris toutes dispositions utiles pour en permettre l'emploi, la documentation fournie aux experts, à laquelle serait ajoutée une documentation supplémentaire suffisante pour couvrir les besoins essentiels.

9) Reboisement:

Conformément à une recommandation faite lors de la dernière Session de la Commission, un Groupe de Travail spécial sur le Reboisement s'est réuni avant la Quatrième Session, pour passer en revue les programmes de Reboisement en vigueur des Gouvernements Membres.

La Commission a examiné le rapport de ce Groupe de Travail (Document FAO/EFC/36) et l'a adopté avec certains amendements qui ont été incorporés dans le texte de ce Rapport. Le texte révisé est publié et constitue le document FAO/EFC/36 Rev.1.

Etant donné l'importance particulière attachée à ce sujet, la Commission a RECOMMANDÉ qu'un Groupe de Travail semblable se réunisse avant la prochaine Session pour examiner des informations supplémentaires qui seront soumises par les Gouvernements en 1952.

10) Techniques d'Abattage et Formation des Ouvriers Forestiers:

L'étude de ce point de l'Ordre du Jour fut renvoyée à un Groupe de Travail ad hoc qui a examiné le document FAO/EFC/29 préparé par le Secrétariat. A la suite des délibérations de ce Groupe, la Commission a approuvé la création d'une Sous-Commission déjà proposée lors de sa Troisième Session. Comme première étape vers la formation d'une telle Sous-Commission, il serait nécessaire de créer un Comité pilote de huit à dix membres comprenant des spécialistes des pays suivants: Allemagne, Autriche, Finlande, France, Italie, Suède, Suisse et Royaume-Uni, et aussi, s'il est nécessaire, des Représentants d'Organisations internationales travaillant déjà dans ce domaine.

Le mandat de ce Comité serait de développer la collaboration internationale en matière d'abattage, de façonnage et de transport, en vue d'appuyer les efforts nationaux visant à l'augmentation de la productivité, en y comprenant le rendement de la main-d'oeuvre, la réduction des déchets, la prévention des accidents, et l'amélioration du niveau de vie des ouvriers forestiers. Le Comité serait autorisé à nommer des Groupes de Travail le cas échéant. La Commission a souligné la nécessité de tenir dès que possible une Session du Comité pilote, lorsque toutes les dispositions nécessaires auront été prises par le Secrétariat.

La Commission a RECOMMANDÉ aussi que le travail effectué par le Secrétariat en ce qui concerne la préparation d'un catalogue de tracteurs et d'autres matériels d'équipement (cf. FAO/EFC/29), soit examiné par le Comité pilote. Une nouvelle liste de spécialistes dans le domaine sur lequel porte la compétence du Comité pilote devra être préparée.

La Commission prend acte avec satisfaction de la collaboration nouvellement établie, ou déjà existante, dans ce domaine avec d'autres Organisations internationales.

11) Insectes Nuisibles et Maladies:

Cette question fut aussi renvoyée à un Groupe de Travail ad hoc qui a examiné le document FAO/EFC/34. Sous réserve de quelques amendements, la Commission a approuvé le rapport de ce Groupe.

La Commission reconnaît la nécessité d'une collaboration internationale en matière de protection des végétaux, et remercie le Secrétariat de l'important travail réalisé en cette matière. Elle prend acte de la Convention Européenne signée le 18 avril 1951 par 15 gouvernements, et aussi du fait qu'une rédaction nouvelle d'une convention mondiale préparée en septembre 1951 sera soumise à la Conférence de la FAO en novembre 1951. Les modalités de détail concernant l'application de ces conventions aux arbres forestiers devront faire l'objet d'études ultérieures.

La Commission a demandé au Secrétariat d'intervenir auprès des gouvernements pour que soit complétée la liste des experts qualifiés, avec indication, s'il y a lieu, de leur spécialité (arbres de telle ou telle catégorie). La distinction entre "laboratoire" et "terrain" paraît sans objet.

La Commission a, d'une façon générale, donné son accord à l'ensemble du questionnaire qui lui a été soumis par le Secrétariat; mais elle a suggéré quelques précisions supplémentaires et modifications de détail, et proposé la rédaction suivante du paragraphe 2:

"Il sera répondu au questionnaire en y apportant les distinctions suivantes:

- a) en ce qui concerne les champignons ou insectes existant habituellement à l'état endémique, on ne signalera que les dommages d'une certaine importance à la suite d'une rupture d'équilibre biologique. Il en sera de même pour les bactéries et les virus. Ces renseignements sont donnés une fois par an, dans le rapport annuel.
- b) l'apparition d'une maladie ou d'un insecte nouveau, ou de dégâts nouveaux causés par un insecte ou une maladie déjà connue, sera signalée immédiatement et rappelée dans le rapport annuel, même si les dommages sont faibles.
- c) Il pourra être donné, si besoin est, des références à la littérature.
- d) C. indiquera les noms vulgaires, les noms latins et les initiales des auteurs.

Etant données les difficultés résultant des changements de nomenclature, le Secrétariat devra reproduire purement et simplement les noms indiqués dans les rapports des gouvernements, comme il l'a déjà fait dans le document précité.

12) Statistiques:

Un Groupe de Travail spécial sur les Statistiques s'est réuni avant la Quatrième Session, pour examiner certaines questions qui lui avaient été soumises par la Troisième Session. Le Rapport de ce Groupe de Travail, amendé et formellement adopté par la Commission, fait l'objet d'un document séparé (FAO/EFC/37 Rev.1) qui sera distribué avec le Rapport.

13) Excursion forestière:

Sur l'invitation du Directeur Général des Forêts d'Italie, la Commission a visité les reboisements du Monte Subasio. Des renseignements détaillés sur cette visite avaient été fournis aux délégués par le Secrétariat dans le Document FAO/EFC/30 Rev.1.

La Commission a pris connaissance avec intérêt des techniques employées tant en matière de Reboisement proprement dit qu'en matière de Restauration des Sols. Elle a, en particulier, examiné avec intérêt les méthodes d'établissement de "gradoni" ainsi que les questions d'amélioration pastorale. Les travaux illustrent bien la liaison effective qui existe entre l'agriculture et la forêt, qui tient compte de la lutte contre l'érosion tout en protégeant avec succès les intérêts historiques et esthétiques des environs d'Assise.

La Commission a exprimé sa gratitude au Directeur Général des Forêts d'Italie qui a bien voulu lui fournir l'occasion de visiter ces travaux, et aux fonctionnaires forestiers qui ont organisé la visite.

14) Election du Président et du Vice-Président:

Les délégués ayant exprimé unanimement leur confiance dans le Bureau sortant, la Commission a réélu Mr. O.J. Sangar (Royaume-Uni) et Mr. E. Saari (Finlande), respectivement Président et Vice-Président, pour une nouvelle période de deux ans. (Mr. Sangar a accepté ce nouveau mandat sous réserve de l'approbation formelle de son Gouvernement.)

15) Date et Lieu de la 5ème. Session:

Il a été décidé de laisser au Président et au Secrétariat le soin de fixer en commun la date et le lieu de la prochaine Réunion, en tenant compte des recommandations figurant sous le paragraphe "Politique Forestière" du présent Rapport.

COMMISSION EUROPEENNE DES FORETS ET PRODUITS FORESTIERS
QUATRIEME SESSION
du 1er au 6 Octobre 1951
ROME

LISTE DES REPRESENTANTS

Président: Mr. O.J. SANGAR (Royaume-Uni)
Vice-Président: Mr. E. SAARI (Finlande)
Secrétaire: Mr. R.G. FONTAINE (FAO)

Le Représentant du Directeur Général de la F.A.O. : Mr. M. LELOUP.

DELEGUES -

ALLEMAGNE OCCIDENTALE :

- Mr. W. MANN, Ministerial Director, Chief of the Section of Forestry and Timber, "Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten", BONN-12.
- Mr. F. EIDMANN, Forest Supervisor, Chief of Forest Management Office of the Land North-Rhine Westfalia, DUSSELDORF.

AUTRICHE :

- Mr. Stefan DUSCHEK, Director of the "Landesholzwirtschaftsrat", LINZ

BELGIQUE :

- Mr. H. COLLEAUX, Inspecteur Principal des Forêts, BOITSFORT.
- Mr. G. DECOSTER, Inspecteur Principal, Ministère des Affaires Economiques, BRUXELLES.

DANEMARK :

- Mr. H. FRØLUND, Forest Officer in the "Direktoratet for Statskovbruget", COPENHAGUE.

FINLANDE :

- Mr. E.A. SAARI, Professor of Forest Economics, University of HELSINKI.

FRANCE :

- Mr. F. MERVEILLEUX du VIGNAUX, Directeur Général des Eaux et Forêts, Ministère de l'Agriculture, PARIS.
- Mr. A. OUDIN, Inspecteur Général des Eaux et Forêts, Directeur de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts et de la Station de Recherches Forestières, NANCY.
- Mr. J. de VAISSIERE, Conservateur des Eaux et Forêts, Chef du Service de la Forêt Privée à la Direction Générale des Eaux et Forêts, Ministère de l'Agriculture, PARIS.

IRLANDE :

- Mr. J.A. MELDRUM, Director of Forestry, Forestry Division, Department of Lands, DUBLIN.

ITALIE :

- Mr. G. SACCHI, Directeur Général des Forêts, Ministère de l'Agriculture et des Forêts, ROME.
- Mr. L. FUNICIELLO, Inspecteur Supérieur forestier, Ministère de l'Agriculture et des Forêts, ROME.
- Mr. A. PAVARI, Directeur de la Station de Recherches Forestières de FLORENCE.
- Mr. G. GIORDANO, Professeur de Technologie du Bois à l'Université Forestière de FLORENCE.
- Mr. G. MARIANI, Inspecteur Supérieur forestier, Ministère de l'Agriculture et des Forêts, ROME.
- Mr. G. QUATTROCCHI, Direction Générale des Forêts, Ministère de l'Agriculture et des Forêts, ROME.
- Mr. E. TURBATI, Directeur du Service de Statistiques Agricoles et Forestières, Institut Central de Statistiques, ROME.
- Mr. D. CAMANDONA, Institut Central de Statistiques, ROME.

NORVEGE :

- Mr. A. LANGSAETER, Director of Forestry, Department of Agriculture, OSLO.

PAYS-BAS :

- Mr. F.W. MALSCH, Director of the State Forest Service. UTRECHT.

PORTUGAL :

- Mr. Jose ALVES, Chef de Division à la Direction Générale des Eaux et Forêts, LISBONNE.

ROYAUME-UNI :

- Mr. O.J. SANGAR, Director of Forestry for England, Forestry Commission, LONDON.
- Mr. J.R. THOM, Conservator of Forests, Forestry Commission, Greystone Park, Moffat, Dumfries.
- Mr. R.H. SMITH, Conservator of Forests, Forestry Commission, Danesfields, Grande Road, Woking, Surrey.
- Mr. J.C. WESTOBY, Statistician, Board of Trade, LONDON.

SUEDE :

- Mr. M. NAESLUND, Professor and Director of the Forest Research Institute of Sweden, EXPERIMENTALFAELTET.
- Mr. W. PLYM FORSHELL, Department Head of the Royal Board of Private Forestry, Vasagatan 36, STOCKHOLM.

SUISSE :

- Mr. A. SCHLATTER, Inspecteur fédéral des Forêts, Inspection fédérale des Forêts, Chasse et Pêche, BERNE.
- Mr. H.G. WINKELMANN, Directeur de l'Association Suisse d'Economie Forestière, SOLEURE.
- Mr. Ch. LANZ, Ingénieur forestier, Inspection Fédérale des Forêts, Chasse et Pêche, BERNE.

TURQUIE :

- Mr. Fuat ADALI, Directeur Général des Forêts, Ministère de l'Agriculture, ANKARA.

YOUGOSLAVIE :

- Mr. L. MARKOVIĆ, Conseiller forestier à l'Institut de Recherches Forestières, BELGRADE.

OBSERVATEURS -

Commission Economique pour l'Europe :

- Mr. G. MYRDAL, Secrétaire Exécutif.
- Mr. Hal B. LARY
- Mr. EWING

Bureau International du Travail :

- Mr. SANCISI

Organisation Européenne de Coopération Economique :

- Mr. R.P. FEVRIER

Union Internationale des Instituts de Recherches Forestières :

- Mr. A. PAVARI

Commission Internationale du Peuplier :

- Mr. R.G. FONTAINE.

COMMISSION EUROPEENNE DES FORETS ET PRODUITS FORESTIERS
QUATRIEME SESSION
du 1er au 6 octobre 1951
ROME

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

- GROUPE DE TRAVAIL SUR LE REBOISEMENT -

Président : Mr. O.J. SANGAR
Rapporteur : Mr. J. de VAISSIERE
Secrétaire : Mr. R.G. FONTAINE (FAO)

Membres : MM. F. EIDMANN
F.W. MAISCH
W. MANN
G. MARIANI
F. du VIGNAUX

(Mr. CLARKE, FAO, a assisté aux réunions.)

- GROUPE DE TRAVAIL SUR LES STATISTIQUES -

Président : Mr. E. SAARI
Rapporteur : Mr. J.C. WESTOBY
Secrétaire : Mr. H. TROMP (FAO)

Membres : MM. D. CAMANDONA
H. COLLEAUX
S. DUSCHEK
L. FUNICIELLO
M. NAESLUND
E. TURBATI

(MM. GLESINGER et SARTORIUS, FAO, ont assisté aux réunions.)

- GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POLITIQUE FORESTIERE -

Président : Mr. E. SAARI
Rapporteur : Mr. J.C. WESTOBY
Secrétaire : Mr. T. FRANCOIS (FAO)

Membres : MM. Fuat ADALI
Jose ALVES
H. COLLEAUX
F. EIDMANN
W. PLYM FORSHELL
L. FUNICIELLO
A. LANGSAETER
W. MANN
A. SCHLATTER
R.H. SMITH
J. de VAISSIERE

Observateurs: Mr. R.P. FEVRIER (OECE)
Mr. Hal B. LARY (ECE)

- GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INSECTES NUISIBLES ET LES MALADIES -

Président : Mr. PAVARI
Rapporteur : Mr. A. OUDIN
Secrétaire : Mr. O. FUGALLI (FAO)

Membres : MM. FRÖLUND
MALSCH
MELDRUM

- GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES D'ABATTAGES ET LA FORMATION DES
OUVRIERS FORESTIERS -

Président : Mr. WINKELMANN
Rapporteur : Mr. J.R. THOM
Secrétaire : Mr. P. SARTORIUS (FAO)

Membres : MM. DUSCHEK
F. EIDMANN
G. GIORDANO
M. NAESLUND

Observateur: Mr. SANCISI (BIT)

COMMISSION EUROPEENNE DES FORETS ET PRODUITS FORESTIERS
QUATRIEME SESSION
du 1er au 6 octobre 1951
ROME

LISTE DES DOCUMENTS

- FAO/EFC/25: ORDRE DU JOUR PROVISOIRE.
- FAO/EFC/26: NOTE DU SECRETARIAT SUR LA CONSERVATION DES SOLS ET LA CORRECTION DES TORRENTS.
- FAO/EFC/27: NOTE DU SECRETARIAT SUR L'ETABLISSEMENT EVENTUEL D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION DU BOIS.
- FAO/EFC/28: NOTE DU SECRETARIAT SUR LA CERTIFICATION ET LES ECHANGES DE GRAINES.
- FAO/EFC/29: NOTE DU SECRETARIAT SUR LES TECHNIQUES D'ABATTAGE ET LA FORMATION DES OUVRIERS FORESTIERS.
- FAO/EFC/30: NOTE DU SECRETARIAT SUR L'EXCURSION FORESTIERE.
- FAO/EFC/30: Add.1.
- FAO/EFC/31: NOTE DU SECRETARIAT SUR LA POLITIQUE FORESTIERE DES ETATS MEMBRES DE LA COMMISSION.
- FAO/EFC/31: Corr.1
- FAO/EFC/32: RAPPORTS DES GOUVERNEMENTS SUR LEURS POLITIQUES FORESTIERES NATIONALES.*
- A = ITALIE
B = SUEDE
C = IRLANDE
D = ETAT D'ISRAEL
E = AUTRICHE
F = PAYS-BAS
G = LIBAN
H = LUXEMBOURG
I = FRANCE
J = FINLANDE
K = YOUGOSLAVIE
L = GRECE
M = SUISSE
N et N.Add.1 = TURQUIE
O = IRAK
P = BELGIQUE
Q = PORTUGAL
R = ALLEMAGNE
S = ESPAGNE
- * Le Secrétariat n'a pas reproduit les rapports du Royaume-Uni et du Danemark qui avaient déjà été publiés par les soins de ces Gouvernements.
- FAO/EFC/33: NOTE DU SECRETARIAT SUR LES FILMS FORESTIERS.
- FAO/EFC/34: NOTE DU SECRETARIAT SUR LES INSECTES NUISIBLES ET LES MALADIES.

LISTE DES DOCUMENTS (SUITE)

- FAO/EFC/35: RAPPORTS DES GOUVERNEMENTS MEMBRES SUR LE REBOISEMENT
- FAO/EFC/36: RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU REBOISEMENT
Rev.1:
- FAO/EFC/37: RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DES STATISTIQUES.
Rev.1:
- FAO/EFC/38: NOTE DU SECRETARIAT SUR L'ETUDE DES TENDANCES DE
LA PRODUCTION, DE LA CONSOMMATION ET DU MARCHE
DU BOIS.

